

CHARTRE

FORMASUP PARIS ILE-DE-FRANCE

FORMASUP PARIS ILE DE FRANCE a pour fonction d'apporter aux établissements partenaires les services permettant de développer l'alternance dans l'enseignement supérieur pour tous les jeunes qui recherchent à la fois une insertion professionnelle et une qualification.

Il accompagne ainsi ses partenaires dans leur engagement en matière de qualité et d'excellence afin que l'alternance constitue une filière de formation assurant l'accès au plus haut niveau de qualification.

FORMASUP PARIS ILE DE FRANCE assure, en étroite coopération avec les établissements partenaires, les relations avec les tutelles gouvernementales, les instances régionales, les financeurs et les acteurs socio-économiques.

Il contribue ainsi à développer une offre de formation diversifiée et innovante, en adéquation avec les besoins actuels et futurs des employeurs et des territoires afin de relever les défis du XXIème siècle, tant sur les plans technologiques, qu'organisationnels, sociaux et environnementaux.

FORMASUP PARIS ILE DE FRANCE assure à ses partenaires le respect du Référentiel national qualité auquel est soumis tout organisme de formation délivrant des diplômes et certifications professionnelles en alternance.

* * *

La réussite d'une formation par alternance ne se limite pas aux enseignements ; elle implique une organisation spécifique, conforme par ailleurs aux critères requis par le référentiel qualité et les modalités de financement.

Les partenaires mettront tout en œuvre pour tenir compte des principes suivants :

1. Inscrire l'alternance dans les missions fondamentales des universités et des grandes écoles, en respectant les articulations recherche, création de formation, réalisation de la formation, évaluation et sanction par un diplôme d'état.
2. Favoriser grâce à l'alternance l'accès de tous les publics, notamment ceux issus de la diversité sociale et les personnes en situation de handicap, aux formations des établissements de l'enseignement supérieur.
3. Valoriser la collaboration avec les acteurs socio-économiques dans la construction et l'évolution des parcours et des formations, et favoriser leur implication tout au long des cycles de formation.
4. S'assurer de la coopération des équipes pédagogiques et administratives pour accompagner les alternants vers la réussite, dans une logique d'individualisation et de sécurisation des parcours et en tenant compte des exigences de ces filières d'excellence ainsi que des besoins des entreprises en matière de montée en compétences.

5. Respecter les spécificités de l'alternance, et notamment :
 - Tendre vers la constitution de formations dédiées à l'alternance et, dans le cas de groupes mixtes bien identifier les groupes d'alternants bénéficiant d'une pédagogie et d'une organisation spécifiques,
 - Etablir des emplois du temps qui respectent la durée légale de travail des contrats d'alternance, soit 35h. par semaine comprenant temps en centre de formation et temps en entreprise, avec une durée journalière de 10h. maximum et une obligation minimale de repos hebdomadaire de 35h. consécutives,
 - Assurer des allers-retours entre l'établissement de formation et l'entreprise tout au long du cursus, et ce jusqu'aux épreuves finales d'évaluation, avec des séquences de cours de durées variables mais régulièrement espacées (les périodes en entreprise ne pouvant être positionnées uniquement pendant les vacances universitaires ou seulement en seconde partie ou fin de formation),
 - Veiller à une étroite adéquation entre missions en entreprise et contenus et objectifs de professionnalisation de la formation.
6. Mettre en place une organisation favorisant une réelle pédagogie de l'alternance, grâce à :
 - La conception de séquences spécifiques (dont e-learning éventuellement) qui permettent aux alternants de maîtriser progressivement les missions en entreprise,
 - La prise en compte des expériences des alternants en entreprise dans le cadre de la formation,
 - La programmation, si possible, d'une semaine de mobilité européenne ou internationale,
 - La mobilisation d'équipes tutorales fortement investies dans le suivi individuel des alternants (entretiens individuels entre alternant et tuteur pédagogique, rencontres entre tuteur pédagogique et maître d'apprentissage ou tuteur entreprise) et disposant à cette fin d'outils partagés.
7. Inscrire l'alternance dans la démarche qualité et d'excellence des établissements, afin que FORMASUP PARIS ILE DE FRANCE puisse répondre aux critères du Référentiel national qualité.
8. Structurer les formations en blocs de compétences.
9. Intégrer la gestion de l'alternance dans la comptabilité analytique des établissements pour parvenir à une définition précise des coûts et optimiser les ressources.

* * *

La mise en œuvre de ces principes sera suivie par le Conseil de perfectionnement de FORMASUP PARIS ILE DE FRANCE, qui animera également des échanges pour développer les dispositifs d'apprentissages alternés (de professionnalisation, d'orientation, d'insertion, de promotion et de réorientation professionnelle) et les pédagogies innovantes.